

DEPARTEMENT DU RHONE

COMMUNE DE VOURLES

<p><b>Nombre de conseillers :</b> En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 23</p> <p><b>Ont voté :</b> Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix, le huit avril à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le premier avril, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Catherine STARON, Jean Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie-Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Jérôme MONVAILLIER, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT, Sabine BEGASSAT.</p> <p><b>Absents :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Excusés :</b> Michel REGNIER, Cécile MATHAUD. <b>Pouvoirs :</b> Michel REGNIER donne pouvoir à Catherine STARON, Cécile MATHAUD donne pouvoir à Pascale HAUK.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Elisabeth MESNIER.</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2010-030**

**SEANCE DU 8 AVRIL 2010**

\*\*\*

**OBJET : Affectation du résultat 2009**  
**Budget assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2311-1 à L 2343-2,  
Vu la délibération n°2009-020 en date du 26 mars 2009 approuvant le budget primitif assainissement de l'exercice 2009,  
Vu la délibération n°2010-028 en date du 8 avril 2010 adoptant le compte administratif assainissement de l'exercice 2009,

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif assainissement de l'exercice 2009 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement pour un montant de 31 780,43 €
- un excédent d'investissement pour un montant de 50 584,24 €

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'affecter ce résultat comme suit :

- au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 31 780,43 €
- au compte 001 « résultats cumulés » en investissement pour un montant de 50 584,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte le résultat du budget assainissement de l'exercice 2009 comme proposé ci-dessus.

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication  
Le

Le Maire,  
S. FAGES

Fait et délibéré les jours,  
Mois, an et heure que susdits  
et ont signé au registre les membres présents  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
S. FAGES